L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 AVRIL 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] $12
[illegible] $5
[illegible] la souscription, sans donner [illegible]

ANNONCES [illegible] lignes pour [illegible]

LES ANNONCES qui ne dovent pas dire que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] pendant un mois, et devront être [illegible] en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été [illegible] entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication [illegible] l'année entière 1846 de tous les avis [illegible] de l'acte de la 16 mars 1843 au prix de **UNE PIASTRE** [illegible] chaque publication [illegible] dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

POUR LES ATTAKAPAS. Le [illegible] WAVERLY [illegible]
[illegible]
DARBY & TRUMOULET, ou CHARLES DEBLANC.

PAQUEBOT REGULIER pendant toute la saison. Pour le Ba[illegible] [illegible] le steamer HELEN [illegible]
J. A. GOURDAIN, 21 Conti.

PAQUEBOT A VAPEUR ALABAMA [illegible]
MICHEL BOYER & Co. [illegible]

PAQUEBOT DE LA MAIL ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
[illegible] CLINTON [illegible]
W. H. AVERY.

POUR LA BALIZE. [illegible] MUSIC [illegible]
JAMES LAROSE.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. [illegible]
BEAUD & LANDRY, 14 Bienville.

REMORQUE ET D'ENTREPRISE [illegible]
ROBERT MURPHY. No. 62 Vieille Levée.

POUR LA HAVANE. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]
J. A. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR NEW-YORK. [illegible] MARY [illegible] W. Foster [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK. Le beau navire [illegible] ISABELLA, capitaine Briggs [illegible]
TOBY & BOGERT, 50 Camp, JAMES L. WOODRUFF.

POUR BOSTON. [illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON. [illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON. Le navire [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le beau navire SUFFOLK [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Le navire ALFRED GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.
26 mars.

POUR BOSTON. Le navire WALDRON, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune.
24 mars.

POUR PHILADELPHIE. La [illegible] ESTHER ELIZA [illegible]
RICKER & PEARSON, 60 Camp.

POUR SAVANNAH. [illegible] W. D. JENKINS [illegible]
WOOD & SIMMONS, 90 Magasins.

POUR SAVANNAH. Le beau brick COLUMBIA [illegible]
WOOD & SIMMONS, 90 Magasins.
9 mars.

POUR KINGSTON Jamaique.—Pour [illegible] le brick TARANTO, capitaine [illegible] Pour passage, s'adresser à bord [illegible]
LEVI H. GALE, 93, Commune.
7 avril.

POUR TRIESTE. Passage seulement. Le navire LIVERPOOL, capitaine Davenport, [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE. La barque BRIGHTON [illegible] partira immédiatement [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Partant le 20 avril. [illegible] RUBICON, capt. Thomp[illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire WAL[illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.
21 mars.

POUR LE HAVRE. Le navire CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune.
21 mars.

POUR LE HAVRE—Le paquebot fran[çais] bien connu ANDELLE, capitaine Guignot, partira du 5 au 10 avril. Pour balance de fret ou pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Marigny ou à
J. H. EIMER, 35 Royale.
14 mars—10

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, rue Conti, No. 9. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque, No. 200, Nlle-Orléans.
21 fev—1an. L. A. GUILLEMAIN, Agent.

RICHARD HAGAN. A. SIDNEY ROBERTSON. ALEX. STUART.
RICHARD HAGAN & Co.
NÉGOCIANS-COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,
EN GROS ET EN DETAIL,
6 mars—30. No. 13, Canal Street Row.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov.

A VENDRE—Un joli bien de campagne situé au bayou St. Jean, d'une dimension d'environ trente arpents de superficie. Les établissements se composent d'une maison à deux étages, cases à nègres, écurie, étable, etc. [illegible] le tout en bon état. La terre est très [illegible] et entièrement défrichée.
Pour les conditions, s'adresser au bureau de M. Jules Mossy, not. pub. rue Royale à
2 avril—6,et,1pa. ALBIN MICHEL.

A LOUER—Une maison en briques et à deux étages, avec cuisine basse [illegible] dans le fond, située au No. 22, rue [illegible] Julie. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux [illegible]
EMERSON [illegible] & Co.
27 mars. [illegible] Tchoupitoulas.

$10 DE RECOMPENSE.
Perdu ou volé à [illegible] de Gentilly il y a dix jours, une pouliche [illegible] de 13 1-2 à 14 mains de haut, avec un pied [illegible] blanc, et une étoile au front.
La récompense ci-dessus sera [illegible] quiconque ramènera la dite pouliche à [illegible]
6 avril—6 L. & sar.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 8 AVRIL 1846.

ELECTIONS MUNICIPALES.—LEUR RESULTAT.

Nous donnons aujourd'hui le relevé exact des votes qui ont été dépouillés lundi dans les différens districts des trois municipalités. L'élection, bien que l'ordre, et la tranquillité la plus parfaite n'ait pas cessé un instant de régner, a été fort animée; elle a donné le chiffre de voix le plus fort qu'on ait jamais recueilli dans notre ville, c'est-à-dire de 7,400 à 7,500, ou environ 1200 de plus qu'à la dernière élection pour le Gouverneur. Le temps cependant était loin d'être favorable, et peut-être a-t-il éloigné des polls quelques centaines de voix. Sous l'empire du suffrage universel, le vote complet doit monter à huit mille voix.

Le résultat est des plus satisfaisants. M. CROSSMAN est élu maire par une majorité de 246 voix sur M. GUIROT. Bien que M. Crossman soit whig et qu'il ait été soutenu principalement par son propre parti, nous ne réclamerons point son élection comme un triomphe politique. C'est une victoire du peuple [illegible] de son candidat sur l'homme que le locofocoïsme avait choisi par la voie du caucus dans l'espoir [illegible] de l'imposer à son parti. C'est là une excellente leçon dont les meneurs feront bien de profiter.

Mais si l'élection de M. Crossman est un sujet de satisfaction, le succès de MM. GENOIS et BALDWIN, comme recorders dans la 1ère et 2de municipalités est un véritable triomphe. Le locofocoïsme s'était soulevé contre l'habile et impartial recorder de la première municipalité, parceque, dans l'élection pour gouverneur, il avait osé prêter son concours au général DeBuys; on voulait que l'ostracisme vint punir ce crime irrémissible, et on avait commencé à le proscrire en ne le choisissant point comme candidat et en lui opposant M. RAMOS. Qu'est-il arrivé? Le peuple, qui n'oublie pas ses vrais amis, a repoussé ces petites intrigues, et s'est prononcé pour Jos. GENOIS auquel il a donné une majorité de mille voix sur son malheureux compétiteur.

Une formidable opposition s'était également organisée contre M. BALDWIN. Les locofocos lui avaient opposé TH. B. EASTLAND, homme de quelque valeur et de beaucoup de popularité, ils ont, au moment décisif, employé tous les moyens pour faire triompher leur candidat, ils paraissaient si assurés du triomphe qu'ils offraient les paris les plus avantageux; et pourtant M. Baldwin a triomphé!

Une autre circonstance qui doit aussi faire peu de plaisir aux locofocos, c'est la ré-élection de M. SAMUEL J. PETERS. On avait bien compté qu'on se débarrasserait de lui; ses ennemis, ayant emporté le 2d [illegible] au mois de janvier dernier par une forte majorité, avaient la conviction qu'ils en feraient autant cette fois. Mais comme dans le cas de MM. Genois et Baldwin, ils avaient compté sans leur hôte, et M. Peters a été réélu au Conseil, où il a tant fait pour le bien de la 2de municipalité.

Au point de vue politique, l'élection donne les résultats suivants: le maire est whig; le recorder de la 1ère municipalité est démocrate indépendant; celui de la seconde, est whig; celui de la troisième est locofoco. Le conseil-général se composera de sept locofocos et de cinq whigs; le conseil de la 1ère municipalité de 8 whigs et de 4 locofocos; celui de la seconde, de 6 whigs et de 6 locofocos, deux de ces derniers sont favorables à l'administration actuelle de la municipalité. Le conseil de la 3me municipalité est [illegible] locofoco par une belle majorité.

ELECTIONS.
VOTES DONNÉS AUX CANDIDATS POUR MAIRE.
PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

	A. D. Crossman	L. S. Guirot	[illegible]
Premier district	445	164	[illegible]
Deuxième	120	25	[illegible]
Troisième	127	59	[illegible]
Quatrième	162	62	[illegible]
Cinquième	107	190	[illegible]
	961	500	[illegible]

DEUXIÈME MUNICIPALITÉ.

Premier district	559	277	[illegible]
Deuxième	512	437	[illegible]
Troisième	524	676	[illegible]
Quatrième	222	290	[illegible]
	1817	1660	[illegible]

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

Premier district	48	153	[illegible]
Deuxième	83	226	[illegible]
Troisième	73	186	[illegible]
Quatrième	17	18	[illegible]
	221	583	[illegible]

VOTE TOTAL.

1re Municipalité	961	500	[illegible]
2me	1817	1660	[illegible]
3me	221	583	[illegible]
	2999	2743	[illegible]

CONSEIL GÉNÉRAL.
1re Municipalité—MM. Gust. Cruzat, Th. Zacharie, F. Mavent, La. Sue...
2me " MM. F. Jordy, J. M. Bell, R. M. Patey, Ch. Diamond.
3me " MM. J. M. Vandegriff, D. Stockney, J. E. Holland, O. H. Webber.

CONSEILS.
Première Municipalité.—Recorder, Joseph Genois; Aldermen, MM. R. Hagan, L. Hermann, J. Duplessis, P. Shields, L. E. Forstall, N. Gurlie, J. L. Fabre, A. Brusle, F. Correjolles, E. Gicquel, E. Wiltz, Z. Labatut.

Seconde Municipalité.—Recorder, Joshua Baldwin; Aldermen, MM. A. G. Bullitt, J. P. Freret, J. N. Hawthorn, S. J. Peters, J. Landis, S. Jamison, D. S. Osborne, M. M. Reynolds, J. Goodin, D. H. Edward, C. Duggan, J. W. Smith, J. Davern.

Troisième Municipalité.—Recorder, P. Seuzeneau; Aldermen, MM. F. L. Nicolmede, F. B. Bernard, T. Boilan, F. Siewersen, P. S. Wiltz, D. Farrar, T. Lavendais.

INONDATION.—A la suite des pluies continues que nous avons depuis plusieurs jours, pluies pendant lesquelles le vent n'a cessé de souffler avec violence, les eaux du lac ont reflué dans le bayou St. Jean, et toute la plaine depuis le bayou jusqu'à la ville n'est qu'une vaste nappe d'eau. Dans toute cette partie et jusqu'aux derrières de la ville, les maisons sont envahies par l'eau, et par conséquent, inhabitables. La population est obligée ou de faire les cours en canot ou de chercher un refuge ailleurs. Il est impossible de calculer le dommage qui en résultera.

Arrivée de l'honorable John Slidell.

M. JOHN SLIDELL, envoyé extraordinaire des Etats-Unis auprès du gouvernement Mexicain, est arrivé hier soir en cette ville. M. Slidell s'est embarqué le 30 mars à Vera Cruz, à bord le vapeur des Etats-Unis *Mississippi*. Le mauvais tems et le brouillard l'ont retenu trois jours à la Balize, et ce n'est qu'hier matin qu'il a pu prendre passage à bord de l'*Alabama* pour remonter le fleuve.

Le gouvernement actuel du Mexique, ainsi que celui qui l'a précédé, a refusé de reconnaître M. Slidell en sa qualité d'envoyé extraordinaire; ne voulant recevoir de la part des E. U., qu'un envoyé spécial chargé de traiter la question du Texas. M. Slidell, nous a-t-on dit, reste à la Nouvelle-Orléans, se tenant à la disposition du gouvernement général.

D'après les informations qui nous ont été données, la guerre semblerait être populaire à Mexico. Le général Ampudia, chef de l'expédition contre le Texas, a quitté San Luis à la tête de 3000 hommes et se trouvait, au moment du départ de M. Slidell, à la hacienda de Peñasco, à environ dix jours de marche de Saltillo, son rendez-vous. C'est de ce dernier lieu que l'armée doit se diriger sur Matamoros.

Si le parti de la guerre est en faveur à Mexico, il n'en est pas de même dans l'armée Mexicaine. Les 3000 hommes d'Ampudia s'étaient revoltés et refusaient de marcher. Cette nouvelle transmise à Mexico, avait fait prendre au général Paradès, la résolution d'aller rétablir l'ordre à la tête de 1500 hommes, lorsqu'il reçut une dépêche qui lui annonçait que le général Ampudia avait réussi à mettre son armée en marche.

En comparant les nouvelles que nous puisons dans les journaux de Galveston, avec les renseignemens que nous avons pu nous procurer, nous avons quelque peine à nous expliquer la conduite de ces détachemens que le général Taylor a rencontré, dans sa marche, puisque l'on nous a affirmé que le général Ampudia avait reçu l'ordre positif de ne pas commencer le premier, les hostilités; quoi qu'il en soit, cette question nous paraît maintenant avancer rapidement vers une solution.

M. Petrott, porteur de dépêches des Etats-Unis, et auquel le gouvernement mexicain a fait l'honneur de remettre son passeport, et qui est arrivé avec M. Slidell, doit partir sous deux ou trois jours pour Washington.

NOUVELLES IMPORTANTES DU MEXIQUE ET DU TEXAS.

Le navire à vapeur *Alabama*, arrivé hier soir de Galveston, d'où il est parti le 4 courant, nous a apporté des nouvelles importantes de l'armée d'observation sous les ordres du général Taylor.

L'honorable John Slidell, notre ministre à Mexico, est arrivé en ville sur l'*Alabama*, ayant été conduit à la Balize par la frégate à vapeur *Mississippi*, qui a continué sa route sur Pensacola. Depuis trois jours cette frégate était devant la Balize sans pouvoir communiquer avec la terre à cause du mauvais temps. Elle a fait voile de Vera-Cruz le 30 du mois dernier.

Voici ce que contient un extra du *Galveston News* du 4 avril:

Nous sommes redevables à l'obligeance du capitaine Foster, du côtre des Etats-Unis *Woodbury*, des nouvelles suivantes de Brasos St. Yago, relatives à l'armée d'observation sous les ordres du général Taylor.

L'armée d'observation, au nombre de 3,500 hommes arriva et s'établit le 28 mars, en face de Matamoros. Le général Taylor, avec une compagnie de dragons [illegible] du colonel Twiggs, laissant le corps d'armée, s'avança sur Pointe-Isabelle où il arriva en même temps que la flotille des transports partie d'Aransas.

A la vue de la flotille, le capitaine du port (Rodriguez) fit mettre le feu à la douane et à d'autres bâtisses de la Pointe-Isabelle, et retraita avec son monde en bon ordre, jusqu'à la rivière, bien que poursuivis par les Américains. Les batisses incendiées par les Mexicains étaient de peu de valeur.

Les dix mille ennemis qui avaient été annoncés comme devant entraver la marche de l'armée du général Taylor, semblent avoir disparu à son approche. La seule opposition qu'ait trouvée l'armée d'observation, c'est d'abord au Petit Colorado, à la rencontre qu'elle a faite d'un officier Mexicain, accompagné de 150 cavaliers, menaçant le général Taylor de tirer sur lui s'il cherchait à traverser la rivière, ajoutant que tels étaient ses ordres, et que les Mexicains ne connaissaient pas la peur. L'artillerie fut immédiatement placée de manière à protéger le passage des troupes, qui traversèrent en très bon ordre, ayant de l'eau jusqu'au dessous des bras. Les Mexicains se retirèrent alors très prudemment, sans exécuter leurs ordres positifs. L'autre opposition vint d'un parti de 50 à 60 hommes, qui ayant trouvé l'armée dans la prairie, informa le général Taylor, qu'il ne pouvait aller plus loin. L'armée s'ouvrit sur l'ordre du général Taylor, qui fit défiler ces 50 ou 60 hommes devant ses troupes et les laissa continuer leur chemin.

En arrivant près de la Pointe Isabelle, avec ses dragons, le général Taylor reçut une députation de 30 ou 40 hommes, porteurs d'une proclamation et d'un message du général Mejia, contenant des menaces faites dans le style gascon ordinaire aux Mexicains. En ce moment le général Taylor, découvrit l'incendie de la Pointe Isabelle et renvoya la députation, leur enjoignant d'informer le général Mejia qu'il lui ferait sa réponse vis à vis Matamoros, samedi 28 mars.

Les navires ont, par un bonheur extraordinaire, passé une barre très dangereuse, sans pilotes. Le capitaine Foster, rapporte que la goëlette Belle del Mar, a été poussée sur le coté sud après avoir touché sur la barre, et se trouve maintenant échouée par 2 pieds d'eau. On pense qu'on ne pourra pas la sauver. Le Louisiana, capt. Eddy a eu son gouvernail enlevé des gonds, mais n'a pas éprouvé d'autres avaries.

Le brick des E. U. Lawrence, capt. Mercer, reste à l'ancre en dehors de la barre, et le brick Porpoise capt. Hunt, est parti pour Pensacole le 26 mars.

Plus de 40 wagons chargés de munitions pour l'armée sont partis de la Pointe Isabel dans la matinée du 26, en bon état et n'ayant que 28 milles de distance, sur une bonne route, pour joindre l'armée campée en face de Matomoros. Le lendemain le général Taylor se mit en route pour ce point, laissant à la Pointe Isabelle une compagnie d'artillerie sous le commandement du Major Monroe. Nous apprenons que le général Taylor a donné l'ordre de traverser le Rio-Grande et d'attaquer Matamoros au premier mouvement hostile dirigé contre lui.

Le col McCrea n'a pu faire traverser ses barges sur la Laguna Madre, faute d'eau. Il sera forcé de les transporter par terre.

Les vapeurs Monmouth et Cincinnati sont constamment employés à faire des transports, du Brasos St-Iago à la Pointe Isabelle.

La Gazette de Corpus Christi publie la lettre suivante de Matamoros. Bien qu'elle ne soit que du 13 mars, date antérieure aux nouvelles que nous donnons ci-dessus, elle n'est pas sans importance, car elle fait connaître les forces des Mexicains.

"Le général Mejia est actuellement à Matamoros. Aussitôt qu'il apprit l'arrivée des détachements des troupes américaines, sous les ordres du capitaine Hardee et du lieutenant Hamilton, le premier, en face de Brasos St. Yago, via del Padre, l'autre par l'ancienne route de Matamoros, près du Sal Colorado; aussitôt dis-je, qu'il apprit cette nouvelle, il mit sous les armes toutes les troupes et traversa le Rio Grande en personne, espérant rencontrer l'avant-garde de votre armée. Il se dirigea avec toute la rapidité possible jusqu'au Colorado Creek, mais à son arrivée, ces détachements s'étaient déja retirés. Le général est revenu sans avoir eu l'occasion de déployer ses talents militaires.

Toutes les troupes qui étaient à Monterey, sous les ordres du général Arista, sont arrivées à Matamoros. Elles s'élèvent à 1800 hommes, et sont actuellement sous le commandement du général La Vega, qui doit les diriger sur le Sal Colorado et les Laos Salea, pour arrêter la marche des troupes américaines sur le Rio Grande. Le général Canalès avec un régiment de 1000 hommes, doit former l'avant garde. Il occupe une position entre Cornargo et Corpus Christi. Le général Ampudia, le même qui a fait bouillir la tête de Sentmanat, est à deux journées de marche de Matamoros, avec 3,500 hommes, presque tous à cheval. Nous ne savons rien à l'égard des nouvelles de l'intérieur, car les journaux sont interceptés.

M. LÉOPOLD DE MEYER, dont nous avons annoncé hier l'arrivée dans notre partie anglaise, doit, nous assure-t-on, donner incessamment un concert à la Salle du Bataillon Washington. L'éclatante réputation qui précède cet artiste, lui assure de belles chambrées. Les pianistes abondent dans notre ville; tous et toutes mettront de l'empressement à aller applaudir un maître sur cet instrument.

Chronique Locale

Seth H. Place et George Wiggin ont été arrêtés hier sous l'accusation d'avoir forcé une malle, et d'y avoir volé $300. On a plus tard arrêté aussi Thomas Hughes et Andrew Warren, sous la prévention de complicité.

—Les deux nègres arrêtés dernièrement à bord du *C. Connor*, sont partis hier sous l'escorte du shériff du comté de Hancock, Mississipi.

—Rufus Hitt a été arrêté hier, accusé par Henry Turner de lui avoir volé deux habits évalués $15. Il sera examiné ce matin.

—Hugh Nugent a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé diverses valeurs au café connu sous le nom de *Atlas Coffee House*.

Avant-hier, depuis six heures du soir jusqu'au lever du soleil, la ville a été plongée dans l'obscurité la plus profonde—c'est sans doute la faute de la Lune, qui ne s'est pas donnée la peine de nous éclairer.

VENTE DE STEAMBOAT. Le bateau à vapeur "Belle Creole" a été vendu hier au prix de $25,100.

LÉGISLATURE D'ETAT
7 AVRIL.

SÉNAT.—M. Farmer présente un bill relatif aux améliorations intérieures.

Sur motion de M. Hunter, on s'occupe d'un bill allouant $60 pour leçons données à des indigens dans la paroisse des Rapides—Adopté.

M. Brasheat présente une résolution chargeant le Gouverneur de nommer les officiers qui devront présider à l'élection d'une élection à St.-Landry.

M. Adams soumet un rapport du comité chargé d'examiner les Banques foncières. L'impression en est ordonnée.

Première lecture. 1o. Acte pour annexer une partie de la paroisse Union à la paroisse Ouachita; 2o. acte pour diviser l'Etat en districts judiciaires. 16 districts—Plaquemines, St.-Bernard et la Nouvelle-Orléans composeront le premier, &c; 3o. acte confirmant le choix d'un siége de justice à Franklin; 4o. acte relatif au jury de police à Madison &c, presque tous bills de localité.

M. Manuel Garcia annonce qu'il présentera un bill tendant à l'amélioration de la ville de Lafayette.

M. Adams demande la dispensation des règles, pour passer le bill permettant à l'ingénieur de l'Etat d'employer un secrétaire—Repoussé.

M. Mayo obtient l'impression d'un bill à lui, sur les greffiers de Cour.

Le bill amendant la Constitution, est renvoyé à l'ordre du jour de mardi.

On reprend la discussion du bill organisant les Cours de District de la Nouvelle-Orléans.

La motion de reconsidération sur la seconde section fixant le salaire à $4000.

M. Hunter vote contre la motion, afin que la Chambre repousse ce chiffre, ainsi que celui de $3500 qu'elle paraît avoir adopté. Il ne veut pas aller, lui, au-delà de $2,500. La motion est adoptée—14 oui; 10 non.

M. Hunter demande d'effacer 4,000, et insérer 2,500. Repoussé—10 oui; 13 non. M. Parham propose $3,500. M. Soulé soutient que la motion n'est pas à l'ordre, parceque la motion d'effacer a été repoussée.

M. Parham soutient qu'il n'en est point ainsi. M. Mayo trouve que M. Soulé a raison en principe; mais la motion de M. Parham devant être considérée comme un amendement antérieur, il n'y a pas lieu d'appliquer le principe.

M. Porter dit que c'est une manœuvre que le Sénat n'approuvera pas; qu'il est opposé aux gros traitemens; qu'il y a trop d'avocats dans le Sénat, &c.

Le Président décide que nul autre amendement ne peut être présenté à moins d'une reconsidération du vote donné sur la dernière motion "d'effacer 4000 pour insérer $2,500."

M. Parham demande la reconsidération—Accordée.

M. Couvillon demande d'effacer $4000. Adopté—14 oui; 10 non.

M. Parham propose $3,500. M. Brashear $3,800.

M. Porter fait un autre long sermon contre les gros traitemens. Il parle de juges qui sont excellens, parce qu'ils expédient les affaires à la vapeur. Qu'a-t-on besoin de livres et d'études avant de décider sur les procès? est-ce que les juges n'ont pas, pour les éclairer, les argumens des avocats des parties?

M. Durant répond:—Suivant M. Porter, dans un district qu'il cite, le juge n'a eu que onze jours de travail pour son terme: c'est donc vingt-deux jours pour deux termes. Aussi on veut que des hommes qui ne travaillent que vingt-deux jours dans l'année soient sur le même pied que des juges qui siégent à peu près toute l'année? sans parler des difficultés des affaires de la ville, ni des plus grandes connaissances que ces affaires exigent. D'ailleurs, il n'a pas en vue sa ré-élection en s'adressant au Sénat. Il parle d'après sa conviction.

M. Scott soumet au Sénat la somme totale des salaires des juges de l'Etat, afin de mettre le Sénat en garde contre les gros traitemens.

M. Mayo croit que l'honneur d'être juge est toujours assez grand pour qu'on puisse se permettre de les mettre, sous le rapport des émolumens, à la portion congrue. Il voterait cependant pour le chiffre proposé pour la ville, admettant que la ville paie une forte part des taxes de l'Etat, et que cette considération [illegible]

M. Brashear croit devoir déclarer, pour n'être pas accusé d'inconséquence, qu'il votera pour le salaire le plus élevé pour la ville, et pour un chiffre bien moindre pour la campagne. A la ville, les juges ne peuvent faire autre chose; à la campagne presque tous les avocats sont planteurs, et les affaires litigieuses ne prennent qu'une très petite partie de leur temps.

M. Taylor votera aussi pour la somme, il avait déjà voté pour $4000 persuadé que ce n'est pas trop à la Nouvelle Orléans.

La motion d'accorder $3,800, est repoussée; 12 oui, 13 non.

Le chiffre de $3,500 est adopté—14 oui, 11 non, et la section, ainsi amendée, est adoptée—16 oui; 9 non.

M. Farmer annonce qu'il en demandera la reconsidération.

M. Durant demande la reconsidération immédiate.

M. Marks et M. Scott disent qu'ils ont voté contre le chiffre de $3,500; mais, le sujet a été amplement discuté et le vote donné après mûr examen, ils ne soumettent de bonne grace.

Les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sont successivement adoptées sans discussion et sauf de légers amendemens. Ensuite par dispensation spéciale des règles on passe à la troisième lecture et le bill passe, 16 oui, 6 non.

La séance est levée.

CHAMBRE.—On renvoie au comité des écoles publiques une pétition demandant des souscriptions à un ouvrage sur l'instruction publique.

M. Duvall annonce qu'il présentera un bill créant un peseur de coton pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

M. Rogers annonce qu'il présentera un bill créant une circonscription électorale additionnelle pour la paroisse de St. Landry.

M. Vason présente un bill ayant pour but d'empêcher tout transfert frauduleux de proprietes—renvoyé au comité judiciaire.

M. Taylor annonce qu'il présentera un bill relatif au mode de tenir les élections dans la paroisse de St.-Landry.

M. Smith demande que le comité sur la milice fasse le plus tôt qu'il pourra son rapport et présente un bill pour l'organisation de la milice. Ces choses sont urgentes ainsi que de mettre la Nouvelle-Orléans en état de défense.

M. Plauché répond que le comité s'en occupe activement.

M. Cassard présente résolution chargeant le comité judiciaire de s'enquérir s'il ne conviendrait pas de modifier les lois de façon à donner au jury, dans les affaires criminelles, le droit de substituer l'emprisonnement perpétuel à la peine de mort.

M. Phillips présente un bill relatif au conservateur des hypothèques et aux annotateurs des hypothèques.

M. Tuomey présente un bill relatif aux mariages.

M. Ogden d'Orléans, présente une pétition d'un grand nombre d'habitans de la paroisse de Plaquemines, contenant des remontrances contre des lois actuelles sur le pilotage—Renvoyé au comité du commerce.

La Chambre adopte, sur motion de M. Farrar, le bill pour venir au secours de P. Maillard.

La Chambre adopte ensuite, après une assez longue discussion, le bill relatif à l'incorporation de Lafayette à la Nouvelle-Orléans.

Après quelque discussion, et contrairement à l'opinion de M. Vason, la Chambre ajourne le bill tendant à organiser le département de la trésorerie.

Le bill organisant les Cours de District est ajourné pour qu'on ait le temps de l'imprimer.

On demande successivement la discussion de divers bills et résolutions, mais il paraît que rien de tout cela n'était imprimé. Par suite on charge le comité sur les impressions de s'enquérir des causes de ce retard.

M. Sandridge, au nom du comité chargé d'élaborer un bill pour fixer les prix à accorder pour les impressions de l'Etat, présente un bill dans ce but.

M. Moise en demande l'adoption. La Chambre n'entend rien à cela et a toute confiance dans le comité.

M. Sandridge est sensible à cette preuve de confiance, mais il demande que le bill soit imprimé et examiné.

M. Smith est de l'opinion de M. Moise. Ce sujet était depuis longtemps soumis à la Chambre qui n'y comprendra pas plus après qu'avant.

Le bill est lu section par section. M. Sandridge explique par quels moyens on s'est arrivés à élaborer leurs prix. M. Drew corrobore son dire en avouant que, dans son opinion, certains articles étaient fixés à trop bas prix.

Sur l'article allouant trente cents par cent mots pour toutes les publications, il propose par amendement de le fixer à quarante. Après une discussion très orageuse, cet amendement est adopté. La séance est levée.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

I.
VUE PRISE A VOL D'OISEAU.

Par une belle matinée du mois de mai, deux hommes à cheval gravissaient un chemin pierreux qui montait en serpentant le long d'une colline. A la position respective des cavaliers, on pouvait juger que l'un était le maître et l'autre le valet: à leur tournure, tous deux étaient ou avaient été militaires. Le premier monté sur un très beau cheval arabe, pouvait avoir trente ans. Il était bien [illegible] portait [illegible] tache et la royale [illegible] fauve qui donnait une expression presque farouche à sa physionomie, des yeux d'un bleu gris, un peu fin, ajoutaient à cette expression, qui n'était tempérée que par la grâce particulière de la bouche. Le soleil de l'Afrique avait donné au visage du cavalier cette teinte ardente et brune qui est devenue presque familière aux yeux des Français depuis quelques années. Cet homme portait une redingote boutonnée jusqu'au menton, avec ce soin qui dénote l'habitude de l'uniforme. Un simple petit bout de ruban rouge était noué à sa boutonnière.

Son compagnon ou plutôt le soldat qui lui servait de domestique avait, comme son maître, la moustache et l'impériale. C'était un petit homme noir, maigre, fluet, toujours en mouvement sur sa selle, de manière d'une terrible envie de parler, car il ne retenait pas une personne sans s'informer de la distance qu'il y avait à parcourir de l'endroit où il se trouvait jusqu'à la ferme de Lavordan. Quant à son maître, il paraissait préoccupé d'une pensée triste, et rendait à peine aux paysans le salut que ceux-ci ne manquent jamais d'adresser à un homme monté sur un beau cheval, et portant un ruban rouge.

Ils arrivèrent enfin à la partie la plus élevée de la colline qu'ils gravissaient. A cet endroit, le chemin se trouvait resserré entre un rocher presque perpendiculaire qui le dominait à gauche, et un château à tourelles qui le bordait à droite.

Ce passage était la clé de la vallée qu'ils venaient de parcourir et d'une seconde vallée qui se déployait dans toute sa magnificence aux yeux des voyageurs. Soit que le maître voulut contempler ce spectacle, soit qu'il voulut laisser reposer son cheval, il s'arrêta et jeta sur le paysage qui s'ouvrait devant lui un regard curieux et presque menaçant. Puis un sourire amer glissa sur ses lèvres, et il allait continuer sa route lorsqu'une voix joyeuse se fit tout-à-coup entendre au-dessus de sa tête.

Elle partait du vieux château placé à sa droite. En effet, pendant que nos voyageurs gravissaient la montée, un jeune homme se promenait sur une espèce de terrasse qui joignait les deux principales tours de ce château quadrangulaire. Il était en robe de chambre de brocard, portait une espèce de calotte grecque magnifiquement brodée et fumait un cigare. C'était aussi un homme de vingt-huit à trente ans, d'un charmant visage, d'une taille parfaite, d'une élégance affectée, mais qui allait à merveille à son air presque féminin; il était brun et d'une pâleur delicieuse. En allant et venant sur la terrasse, il avait aperçu de loin les deux cavaliers, mais il n'y avait pas d'abord fait grande attention, tant il paraissait lui même absorbé par une préoccupation inquiète. Cependant, la tournure des arrivans l'avant probablement frappé, il était entré dans une des tours qui étaient à chaque bout de la terrasse.... Il y avait pris une longue-vue et avait examiné les deux cavaliers. A l'étonnement qui se peignit sur son visage, il était facile de comprendre qu'il les avait reconnus, mais qu'il ne s'expliquait pas le motif de leur arrivée. Il reprit son cigare et sa promenade, et attendit que les deux cavaliers fussent arrivés à l'espèce de détroit dont nous avons parlé; alors, il s'accouda sur le mur de la terrasse et se mit à crier de toutes les forces d'une voix douce et sonore:

—Eh! colonel....

Le cavalier n'entendit pas.

—Eh! mon brave Thomas Rien!....

Celui qu'on appelait ainsi leva la tête pour voir d'où partait cette voix.

—Par ici, mon lion du désert, reprit le jeune homme.

—Monsieur de Brias, je crois?.... dit le colonel.

—Moi-même.... Que diable venez-vous faire dans ce pays perdu, dans ce sauvage Morvan?....

—Vous dites?...

—Tenez, reprit M. de Brias, sortez de ce coupe-gorge, tournez à droite, et à quarante pas vous trouverez la grille Louis XV qui a remplacé la herse de ce gothique manoir, où vous ouvrira sans qu'il soit nécessaire que vous sonniez du cor.... Aly Muley, car je reconnais votre fidèle spahis, mettra à l'écurie Mogador et Penny, car je reconnais aussi vos deux illustres coursiers, et si vous n'avez pas un engagement de plaisir ou d'affaires, si vous ne venez pas chercher ici une maîtresse ou un héritage, nous mangerons ensemble un bout de hure de sanglier, arrosée d'un vieux madère que j'ai gagné à Gibraltar à un gentleman, qui prétendait que les Français ne viennent pas juste, et à qui j'ai parié deux cents bouteilles de cet excellent vin que je lui casserais le bras gauche à cinquante pas, ce que j'ai fait.

Le colonel écoutait le jeune homme en souriant amicalement.

—Vous dites à droite....une grille Louis XV.... très bien.

Il lança rapidement son cheval et arriva en un instant à la grille; il sauta à terre pendant que Aly Muley lui disait avec un accent gascon très prononcé.

—Déjeunons-nous ici?

—Oui, lui dit le colonel, mais on ne s'y grise pas.

—On ne se grisera pas, répondit Aly.

Un moment après, le colonel Thomas Rien était près de son hôte sur une autre terrasse qui dominait la vallée où il allait entrer, lorsqu'il avait été arrêté par la voix de Brias.

—Je n'en voulais pas croire ma fidèle longue-vue, lui dit Brias. Je vous savais à Paris, mais je ne me serais jamais douté que n'ayant qu'un mois à passer en France, vous viendriez en perdre la plus petite partie dans cet abominable pays.

—Magnifique, lui dit le colonel. Ces collines hérissées de bois et semées de belles habitations, cette petite rivière toute coupée de chaussées et qui coule dans la vallée, ces élégans moulins perdus dans le [illegible] des saules, ces vastes et fraîches prairies [illegible] par leurs vertes allées de peupliers, [illegible] un spectacle qui repose agréablement les yeux d'un soldat qui, depuis près de quinze ans, n'a vu que le ciel brûlant et les campagnes desséchées de l'Algérie....

—A votre aise, colonel. Mais je suis meilleur diplomate que vous n'êtes bon soldat. Je hais les sites de ma patrie, attendu qu'ils me disent trop....

—Que vous êtes sans emploi....

—Précisément....

—J'ai entendu parler de cela à Paris....

—Et qu'en dit-on?....

—On dit que vous avez des dettes....

—Tout au plus. Et puis?

—Que le ministre vous supplie de mettre ordre à vos affaires.

—Il raconte donc tout le ministre.... en ce cas je n'ai plus rien à vous apprendre sur les causes de mon séjour ici. Et maintenant, colonel, si vous voulez nous nous mettrons à table dans cette tourelle.

—Ne pouvez-vous nous faire servir sur cette terrasse?

—Très bien. Vous y jouirez tout à votre aise de cette stupide verdure naturelle. Et moi, en vous regardant, je me croirai au bivouac de l'Isly. Vous en a magnifiquement tenté, colonel, vous savez du avoir un succès fou à Paris.

Le maréchal Soult m'a bien reçu, et le roi m'a témoigné sa satisfaction de la façon la plus bienveillante.

—Bien! très bien! dit Brias, en servant le colonel, toujours le même homme, mystérieux et impénétrable. Il en résulte que je retire la question que je vous ai adressée du haut de cette muraille, et par laquelle je vous demandais ce que vous veniez faire dans ce pays maudit.

—Je suis tout prêt à vous le dire. Mais avant de vous répondre catégoriquement, je désirerais d'abord avoir quelques renseignemens...

—Habitude militaire; vous ne voulez pas vous engager avant d'avoir consulté la carte du pays. Eh bien! mon cher Thomas Rien, je vais vous faire la description historique, topographique et psychologique de cette contrée. Nous sommes admirablement situés pour cela. Si vous n'avez pas d'aussi bons yeux pour me suivre, voici ma longue vue qui vous aidera à reconnaître les positions, voulez vous que je commence ou préférez-vous m'interroger?

—Je vous écoute.

—Eh bien! donc, reprit Brias en se tournant du côté de la vallée qui s'étendait à leurs pieds. Voyez vous à droite, la bas, sur le revers de la colline qui nous fait face, ce château aux pignons aigus, ses girouettes, son colombier, et cette vaste pièce d'eau encadrée de marbre, vous ne la voyez pas, mais elle y est.

—Je vois les pignons et le colombier.

—Eh bien! c'est là le séjour de M. le vicomte Hector de Montaleu.

—Ah! dit le colonel que ce nom parut frapper.

—C'est le fils du frère cadet de M. le marquis de Montaleu, pair de France, président du conseil-général de la Nièvre, dont je vous montrerai tout à l'heure la demeure.

—Cet Hector de Montaleu, quel est-il?

—Cinq pieds huit pouces, blond ardent, front bas, fort comme feu le maréchal de Saxe, buvant comme un trou fait dans le sable, mangeant comme un cierge invité à la table de son patron, chasseur terrible, bête pour vous et pour moi, mais très spirituel pour les paysans qu'il attrape toujours dans les marchés qu'il fait avec eux. Il a quelque trente cinq ans et a fait d'excellentes fortunes au collège de Juilly. On le soupçonne capable de tuer d'un coup de poing un homme qui gênerait ses projets.

—Il est sans doute très bien avec son oncle le pair de France....

—Interrogez-vous, ou écoutez-vous?

—J'écoute.

—A la bonne heure! Continuons; suivons la colline qui nous fait face. Regardez, je vous prie, cette immense construction dont les pieds sont perdus dans des nuées de jasmins, de clématites, de glycines, et dont les vastes fenêtres encadrées de brique, nous regardent d'un air sérieux.

—Ah! dit le colonel en prenant la longue-vue, quelle est cette maison?

—Ce castel, voulez vous dire.... C'est la qu'habite depuis tantôt deux siècles la famille de Rudesgens. M. Annibal-Cesar de Rudesgens a été page de Louis XVI, puis emigré, puis capitaine dans l'armée de Condé, puis colonel au service de l'Autriche, puis enfin, en 1813, marié à Mlle Van Marken, fille du bourgmestre de ce nom, lequel, si vous avez quelque bon souvenir des histoires de ce temps, est mort dans un cul de basse-fosse, à Cologne, sans que le grand Napoléon put lui faire rendre la moindre parcelle des millions qu'il avait volés. Il en résulta que la belle Athenaïse Van Marken apporta à son séducteur, car il y eut séduction, une dot de quatre millions, avec laquelle M. le marquis de Rudesgens racheta le château de ses pères et devint un des plus riches propriétaires des environs.

Ah! dans quelques jours il y a fête au château et comme je me propose de vous y présenter [illegible] [illegible]

—Et c'est à la fête que doivent donner ces deux vénérables débris d'un siècle passé que vous voulez me conduire?

C'est qu'à coté de ces deux meubles gothiques il y a, dans le chateau, la fille et le gendre de M. de Rudesgens, M. et Mme de Champmortain.

—Ah! il y a une jeune femme?

—Belle comme les anges, spirituelle, même avant de naître, car elle a pris à mourir son père tout ce qu'il prétend avoir eu de bonne grâce, de tournure, d'esprit et de séduction, et à sa mère tout ce qu'elle a avoue pas avoir eu de passion, de volonté et de résolution, et cela en leur laissant leurs ridicules.

—C'est, à ce qu'il paraît, une femme accomplie.

Hélas! non. Elle a des principes d'une rigueur inattaquable et une teinte de dévotion exaltée qui permettent à Champmortain de se livrer à toutes les excentricités aventureuses, [illegible] passé sa vie, sans aucun [illegible] pour son honneur et sans que sa femme ne [illegible] la moindre chose. Hors son livre de messe, elle ne regarde rien ni personne.

N'est ce pas une femme blonde?

Oui.

Coiffée avec de longs cheveux à la Louis XIV?

Oui.

Eh bien! mon cher Brias, si elle ne regarde pas [illegible] [illegible]

Vous croyez, dit Brias d'un air troublé....

Voyez vous-même.... [illegible]

C'est possible, dit Brias, elle épie peut-être le retour de son mari qui, sous prétexte qu'il est grand chasseur dans les bois, ne rentre pas toujours [illegible]

Le colonel s'inclina et venant en aide à l'embarras de son hôte, il lui dit:

M. de Champmortain n'est donc pas aussi [illegible] qu'il le faudrait des charmes de Mme de Champmortain?

Le comte, reprit Brias, arrive à l'âge où [illegible] [illegible] des du jockey-club de l'Opéra du café de Paris. Il a tenu bon trois ans. Mais un beau jour, il a vu cela deux ans à peu près, il a rencontré une certaine Mme Victor Amab....

—Victor Amab! dit le colonel avec une légère émotion dans la voix; vous m'avez, ce me semble, parlé de cela en Afrique; c'est un peintre qui a épousé une certaine Mme de Cambure....

—Précisément, c'est elle, regardez toujours [illegible] comme en face, mais tout là bas, à gauche, voyez ce château renaissance avec ses toits de plomb, c'est là que demeurent M. et Mme Victor Amab. C'est l'ancien chateau des Monrion qui a passé aux mains de cette dame par suite de....

—Vous m'avez raconté tout cela en Afrique, dit le colonel froidement; vous m'avez appris aussi le singulier mariage in extremis du dernier Monrion avec la fille d'un marchand de vaisselle, une petite [illegible]

Silence, colonel, ou bien je me fache. Rose [illegible] amour, admiration à la plus parfaite beauté, à l'esprit le plus exquis, à l'élégance la plus achevée, à la vertu la plus séduisante, à la vertu la plus pure, à tout ce qui est charmant et divin à la fois.... à la comtesse Julie de Monrion.

Le colonel fronça les sourcils et reprit [illegible] d'une voix assez calme:

C'est donc un miracle que cette femme [illegible]

Et d'abord sa position tient du miracle. Elle est veuve, et si vous vous rappelez bien l'histoire que je vous ai racontée, elle pourrait marcher à [illegible] d'amour avec la couronne virginale qu'elle portait au premier. C'est donc une jeune fille ingénue avec un titre, un rang, une liberté qui presque tout [illegible] posent une expérience qu'elle n'a pas. Oh [illegible] vous la voyiez dans le salon du vieux [illegible] Montaleu faire les honneurs de la maison avec cette aisance supérieure, cette autorité bienveillante, ce goût parfait qui ne semblent appartenir qu'à une femme que rien ne doit surprendre, et [illegible] en même temps ses étonnemens, son embarras à certaines questions, si vous voyiez cet esprit de jeune fille, ce corps de jeune fille, ce regard de jeune fille pourtant légèrement son nom et son titre [illegible] encore l'éclatante parure de la plus grande dame devinant, sans souvent les comprendre, les pensées secrètes qui s'agitent autour d'elle.... [illegible] je ne puis pas bien vous dire cela, mais c'est d'un charme si particulier, si original....

—Elle est donc ici avec le marquis de Montaleu?

—Depuis un mois.

Et sans doute elle a amené avec elle quelqu'un de son honorable famille....

Ce qui la rend une merveille accomplie, colonel, c'est que pendant que je vous racontais son histoire, il y a de cela près de trois ans, son père et sa mère périssaient dans cette épouvantable catastrophe du chemin de fer de Versailles. Elle est orpheline. C'est alors que M. de Montaleu l'a prise avec lui. Il en raffolle, et il a raison. Mais il ne veut pas entendre parler du second hymenée.... Voici la seconde fois qu'il l'amène dans ce pays, et c'est, je le pense, pour la soustraire aux séductions qui l'entouraient à Paris; car il en est jaloux comme un avare de son trésor.

—Et ce trésor, mon cher Frédéric de Brias, n'est-il pas pour quelque chose dans votre exil ici?

Le jeune diplomate poussa un gros soupir.

—Vous êtes homme d'honneur, colonel, et je puis vous dire que j'avais espéré pouvoir suivre les bons avis du ministre et arranger ici mes affaires. La comtesse a hérité d'une fortune personnelle de vingt-cinq mille livres de rente; les débris de l'ancienne splendeur de Monrion lui en ont donné à peu près autant, ce qui la constitue déjà un excellent parti; mais elle héritera du vieux Monrion, j'en suis sûr....

—Vous croyez, dit le colonel en souriant amèrement.

—Ce qui en fait une conquête à être enviée par un prince. Montaleu a plus de trois cent mille livres de rente.

—Mais il a aussi son neveu Hector de Montaleu.

—Lequel, s'il savait que son oncle a fait un testament en faveur de la comtesse, serait capable d'étrangler la pauvre enfant pour annuler l'autre, et, d'un autre côté, s'il était sûr qu'il n'y a aucun testament de fait, serait encore capable d'ouvrir ses droits à la succession du marquis par quelque coup de fusil égaré....

—Impossible, dit le colonel.

—Je vous assure que c'est une sorte d'animal sauvage qui n'a pas assez de cœur pour craindre Dieu, et pas assez d'esprit pour avoir peur du procureur du roi.... C'est une brute enragée.... bridée jusqu'à présent par son incertitude.

—Et que fait-il?

—Ce qu'il fait! Ne s'est-il pas imaginé qu'il pourrait obtenir l'héritage en obtenant l'héritière?

—Il est donc amoureux?

—Ne profanez pas ce mot, colonel.... M. Hector de Montaleu n'avait guère élevé ses désirs au-dessus des charmes de quelque belle fille de basse-cour, jusqu'au jour où il est parvenu à figurer la fille de la pauvre jeune femme d'un fermier dont [illegible] la maison dans le fond de la vallée, au pied du château d'Hector de Montaleu.

—Et quelle est cette femme?

Ceci est un roman, colonel. Une jeune fille à idées folles, exaltées, qui, après avoir été élève du Conservatoire, s'est imaginé qu'elle accepterait aisément la vie d'un riche fermière. Elle a quitté ses succès de salon, ses joyeuses espérances d'artiste, ses rêveries de gloire pour la vie champêtre. Or, colonel, vous savez ce que peut être la vie champêtre dans la Nièvre. Une basse-cour pleine de fumier on grouillent tous les animaux immondes d'une bonne exploitation. Une habitation parquetée en terre battue, la nécessité de porter des sabots pour pouvoir sortir, le soin de la volaille, l'aspect des valets de charrue, le bêlement de moutons crasseux, la conversation des paysans brutaux et envieux, les soirées d'hiver dans la solitude, le salon dans la cheminée de la cuisine, le jambon pendu au manteau; le lard cuisant dans la marmite. Tout cela a bien vite désenchanté la belle Léda. C'est alors qu'elle a rencontré ce farouche Hector.... ce Nemrod à piston.... Si brute qu'il soit, il a encore une sorte de langage, une sorte de tournure, une sorte de manière, qui, dans son abandon, ont permis à Léda (car elle s'appelle Léda) d'en faire un héros à la Maupral.... et notre Parmeria a eu son Hector, juste au moment où elle perdait les vertus d'Andromaque.

Cela doit vous rassurer du moins sur les entreprises de votre rival.

Ah! pardieu, ce n'est pas lui qui me gêne, mais l'arrivée de Champmortain....

—Champmortain, un homme marié, dit le colonel en observant Brias.

C'est qu'il est bavard en diable, dit Frédéric en terrasse.

Et Mme de Champmortain est curieuse, et elle a soit admirablement des longues vues.

Colonel, je vous jure sur l'honneur....

Pardonnez-moi cette plaisanterie.... Je veux pas savoir les obstacles qui s'opposent à vos poursuites amoureuses.... A moins qu'elles ne se trouvent dans ce château là-bas, à droite, sur la crête de la colline où nous sommes.

—Là, dit Brias en haussant les épaules.... Non. C'est le château de Montéclain.

—Du marquis de Montéclain, dit le colonel, celui qui a suivi en amateur, il y a quelques dix ans, la campagne de Constantine?

Lui-même. Vous le connaissez?

—Il a été blessé près de moi après m'avoir rendu le service de me débarrasser d'un Arabe qui me tenait au bout de son pistolet.... Et qu'est-il devenu depuis ce temps?

Rien.... il a fait comme avant; il a entretenu des actrices, donné des fêtes, couru les courses de chevaux, introduit le lansquenet, couru les eaux, enlevé deux ambassadeurs, tué trois ou quatre hommes en duel, et avec toutes ces excellentes recommandations, il s'est présenté à la députation l'année dernière. M. de Montéclain a été indigne, et dans une séance préparatoire, il a impitoyablement raconté l'histoire des rares [illegible] de M. Arthur de Montéclain, et l'a fait perdre à tout jamais. Or dès lors il a son ennemi mortel.

—Il a [illegible] d'immenses propriétés dans ce pays?...

—Oui.

—Il y demeure?

—Non.

Et qu'est-il venu y faire?

—Rien; car il a été mis de côté pour le renouvellement aux élections du conseil-général, toujours grâce aux vieux marquis. Pour le moment, il chasse en forêt avec Hector et son fermier Bricord, un autre Nemrod de la force du jeune et terrible Montaleu.

Ah! dit le colonel en attachant un regard curieux sur M. de Brias, et quel est ce Bricord?

—Eh! pardieu! le fermier, le mari de cette Léda parisienne.

En vérité, dit le colonel d'une voix altérée, ce malheureux Bricord est la victime de ce goujat de Montaleu.

Le connaissez-vous aussi! dit Brias, interdit de l'accent de colère et de menace avec lequel le colonel avait prononcé ces dernières paroles.

C'est chez un qui je suis, Brias, et je jure Dieu que je ne laisserai pas ce brave garçon rester plus longtemps la dupe d'un homme indigne et d'un ma[illegible]

Comme, colonel, mais, dit Brias en élevant la voix, je ne vous croyais [illegible] bonhomme, vous l'avez accepté [illegible] de ces renseignemens sur le pays, [illegible] vous en fussiez votre [illegible] été tout doit y mourir....

[illegible] la gorge avec moi, n'est-ce pas, Brias?

Oh.

C'est comment que [illegible] êtes diplomate vous avez [illegible] pour le pas [illegible] moyens extrêmes.

—C'est encore une [illegible] sous obligé d'y recourir [illegible] sous trop de confiance. Si j'étais reste [illegible] ma conscience de vous [illegible] demander votre discrétion à la pointe [illegible]

—Êtes vous sur [illegible] un bon moyen de l'obtenir?

J'en doute [illegible] brave et adroit. Mais si je vous [illegible] vous ne parlez pas; si vous me tuez, personne [illegible] n'en voudra d'une indiscrétion que j'aurai [illegible] de ma vie.

Eh bien! Brias, je ne tairai... Mais êtes-vous [illegible]

—Moi, c'est [illegible] d'Hector qui me l'a conté [illegible] pouvant prenez-vous donc à [illegible] dire cette désagréable nouvelle?

[illegible]

[illegible] Brias avec gaîté, savez-vous [illegible] chateau de mes ancêtres [illegible] de ces murailles d'où je [illegible] de mes nobles aïeux [illegible] interdire le passage jusqu'à [illegible] pondu à ses questions, si [illegible] le droit d'entrer dans [illegible] de vous dévoiler les mystères [illegible] vous êtes devaisé [illegible] Ah! c'était le bon temps, [illegible] noble et d'avoir un chateau [illegible] on ne payait pas ses dettes, [illegible] les gens qui ne voulaient [illegible]

[illegible] besoin d'en arriver là pour apprendre [illegible] savoir.... Je viens voir Bricord.

[illegible] qu'y a-t-il de commun entre vous et [illegible]

[illegible] histoire, Brias.

[illegible] vous êtes arrivé à quinze ans en Afrique [illegible] 1830, que vous y êtes entré comme [illegible] dans un régiment de chasseurs; qu'à dix-huit ans [illegible] maréchal des logis, à dix-neuf ans [illegible] sous lieutenant, à vingt-quatre [illegible] officier de la Légion-d'Honneur, et [illegible] vous êtes commandeur et colonel à [illegible] croix et je sais que vous êtes de ceux [illegible] des généraux et des maréchaux.

[illegible] froidement le colonel, mais vous [illegible] cette brillante fortune a été trois fois [illegible] interrompue; une première fois [illegible] sous deux coups de feu au [illegible] groupe d'Arabes qui s'apprêtaient à me [illegible] lorsqu'un brave soldat les chargea seul, [illegible] et m'emporta à l'ambulance. La seconde [illegible] la retraite de Constantine. Nous [illegible] chevaux, et j'avais à la jambe une [illegible] empêchait de marcher. Ce même soldat [illegible] ses épaules et me porta durant sept lieues, [illegible] ne l'empêchait pas de se battre, vu que nous [illegible] fait à l'arrière-garde; seulement je lui [illegible] cartouches parce qu'il avait eu la main [illegible] par une balle. Ce soldat, Brias, c'est Bricord. La troisième fois, je vous l'ai dit, c'est Montéclain qui me sauva.

De par tous les diables! dit Brias, ce Bricord est un brave homme, et la première fois que je rencontrerai ce rustre de Montaleu, je lui cherche une querelle, et je le tue comme un léopard.

Croyez-vous que ce soit un bon moyen d'arranger les affaires vis à vis du ministre?

Au diable le ministre, et surtout mes dettes, [illegible] mon Thomas Rien.... Comment se [illegible] qu'avec de pareilles dispositions ce Bricord ait [illegible] service pour venir.... Hélas! hélas!

A mon tour, je vais vous dire un secret que je confie à votre honneur. Ce garçon si brave, si intelligent, qui, je le sais, gère admirablement sa ferme, et qui a plus de bon sens à lui tout seul que vous et moi.... ce pauvre garçon n'a jamais pu apprendre ni à lire ni à écrire. Je l'ai prié, je lui ai ordonné, je lui ai montré l'exemple de ses camarades, le mien; mais impossible d'y parvenir. Il y avait entre cette intelligence et la plus vulgaire instruction une barrière insurmontable. Il a voulu essayer.... Il a failli en devenir fou.... Alors voyant qu'il n'arriverait jamais à rien, il a quitté le service, et c'est à ma recommandation que Montéclain l'a mis à la tête de l'une de ses fermes.

—Vous n'avez pas vu Montéclain à Paris?

—Non, on m'a dit à son hôtel qu'il était à Londres.

—C'est possible; car il n'est arrivé que depuis quinze jours. Mais ce qui me semble étourdissant, c'est que votre Bricord, avec sa primitive ignorance, se soit amouraché d'une drôlesse qui ne rêvait que romans et poésies.

—C'est qu'il adore précisément ces dieux inconnus qu'il ne peut aborder; c'est qu'il est tellement honteux de son ignorance qu'il est capable de ne pas l'avoir avouée à sa femme; c'est que Montéclain ne le sait pas, et que le brave homme ne me pardonnerait pas de vous l'avoir revelée.

Il lui a pourtant fallu signer son acte de mariage....

—Pour cela il a pu le faire; je lui ai enseigné à écrire son nom; j'y ai mis deux mois de patience; il l'écrit, mais il serait incapable de le lire.

—C'est singulier, dit Brias d'un ton insouciant. Et vous venez en passant faire une visite à votre sauveur?

—En me quittant, il m'a fait promettre que si je me trouvais jamais dans ce pays, j'irais le voir. Je suis venu exprès pour tenir ma promesse.

—Sans autre but? dit Brias en examinant le colonel.

—Sans autre but, répondit froidement celui-ci.

—Vous attend-on chez Bricord?

—Non....

—Eh bien! je dine aujourd'hui chez Mme Amab; Montéclain y sera.... Probablement, Champmortain y viendra et peut-être même le sanglier Montaleu. Voulez-vous que je vous présente?

—A l'improviste?

—Un homme comme vous, colonel! on me remerciera; vous n'êtes pas seulement le lion du désert, mais encore le lion de l'année, c'est à dire l'homme à la mode. Venez et je vous devrai de pouvoir baiser les belles mains de la belle Léona.

Le colonel accepta. Un homme d'un caractère moins léger que celui de Brias se fut étonné de ce consentement de la part d'un homme aussi retenu que le colonel, surtout s'il eût remarqué le sourire railleur qui lui échappa.

FREDERIC SOULIE.
(*La suite à demain.*)

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!
Tir à la Cible.
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 12 avril, à 8 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, tenue d'été, avec havresac garni.
N. B. Les membres qui ne seraient pas pourvus de cartouches sortiront un shakos.
Après le tir, il sera procédé à la nomination des membres du comité, pour le sémestre courant.
Par ordre du capitaine. W. ANDRY,
8 avril sergent major

EN débarquement du navire l'Edouard, venant de Bordeaux:
64 barriques Vin rouge Haut Talence;
[illegible] caisses Vin Haut Brion, la Mission, marque C. C., [illegible] par les soussignés, seuls chargés du dépôt des [illegible]
A. & Z. CAVELIER.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI SOIR, 7 avril 1846.

COTON.—Arrivé depuis le 3 courant 15,301 balles. Expédié dans le même espace de temps pour le Havre 1462 balles, Anvers 603, Hamburg 515, New York 1096, Boston 2276, Philadelphie 704, ensemble 8,096 balles, ce qui laisse, augmentation dans le stock de 7,405 balles et laisse en mains y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 200,880 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains		7,556
Reçu cette semaine	15,301	
Arrivé antérieurement	834,761	
		850,072
		857,928
Expédié cette semaine	8,096	
Expédié antérieurement	648,962	
		657,058
Stock en mains ce soir 7 avril		200,880

A la clôture de notre rapport de vendredi dernier, le marché au coton était calme, et les acheteurs n'étaient disposés à traiter que sur une base de diminution de prix. Samedi, le marché a maintenu sa même position et dans cette journée il ne s'est fait que 2500 balles aux cours précédents. Mardi, hier, la demande a repris et les détenteurs avant cédé la main, il y a eu plus d'opérations, dont le résultat a été l'écoulement de 5000 balles. Aujourd'hui le coton a été encore plus recherché, et 6000 balles ont trouvé preneurs aux cotes que nous donnons ci-après. La plus forte partie des achats a été faite pour des envois au Nord et en France.

Les ventes de ces trois derniers jours sont atteint le chiffre de 13,500 balles, que nous détaillons comme suit:

149 balles @ 6¼, 177 @ 6⅞, 350 @ 6¾, 110 @ 7, [illegible] 191 @ 6½, 129 @ 6⅜, 225 @ 6⅞, [illegible] 874 @ 6¾, 110 @ 7, 500 @ [illegible] 125 @ 7⅛, 731 @ [illegible] 194 @ 7⅜, 42 @ 8, 224 @ [illegible] 52 @ 8, 1600 @ 7⅛, 570 @ [illegible] 735 @ [illegible] 63 @ [illegible] 6⅜, 136 @ 6⅞, 26 @ 9⅛, 132 @ 6⅞, 102 @ [illegible] 116 @ 7⅜, 92 @ 8⅛, 46 @ 7⅝, 200 @ 6⅞, 34 @ 7, 47 @ 5⅞ cents la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

INFERIOR	5⅞ @ 6
ORDINARY	6⅛ @ 6⅜
MIDDLING	6⅝ @ 6⅞
GOOD MIDDLING	7 @ 7¼
MIDDLING FAIR	7⅜ @ 7⅝
FAIR	7⅞ @ 8
GOOD FAIR	8¼ @ 9½
GOOD AND FINE	9 @ 10

TABAC.—Les ventes s'élèvent, depuis notre dernier rapport, à 700 boucauts. Les détenteurs sont fermes et obtiennent le plus élevé de nos cours. Inferieur 2 @ 2½; commun 2½ @ 3½; fair 3 @ 4½; fin 4½ @ 5½; choix [illegible] feuilles à cigares 2½ @ 11 cents la livre.

Arrivé depuis le 3 courant 605 boucauts. Expédié dans le même tems, pour le Havre 473 boucauts, Anvers 367, Hamburg 131, New York 84, Philadelphie. Le circuit [illegible] 9,514 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main		7,672
Arrivé cette semaine	605	
Arrivé antérieurement	19,288	
		19,893
		27,565
Expédié cette semaine	1,290	
Expédié antérieurement	16,831	
		18,051
Stock en mains, ce soir 7 avril		9,514

SUCRE.—Le mauvais tems qui a constamment duré depuis notre dernier rapport, a arrêté les opérations sur la Levée, les ventes ne s'élèvent pas au delà de [illegible] Nous n'avons aucun changement à mentionner dans les prix, bien que dans quelques circonstances les détenteurs aient obtenu quelques petites concessions.

MELASSE.—Environ 1000 barils ont été vendus depuis notre dernière revue aux prix de 21½ @ 25 cents par gallon.

FARINE.—Le marché a été calme depuis notre dernière revue; les ventes n'ayant pas excédé 4000 barils. Nous cotons Ohio $4 25 @ $4 37½, St. Louis $4 75 @ $5 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché se trouve à peu près dans le même état que par notre dernier rapport. Les transactions étaient assez importantes en Porc et en BACON, 2300 barils de premier et 200 barriques du dernier et ces articles ont changé de mains. Nous cotons Porc mess $11, prime $9 @ $9 25, M. O. $10 75 par baril. Bacon, plats-cotés 5½; épaules 4¼. Graisse—Il y a très peu de choses, 75 barils et 40 de ont été vendus à 6⅝ par livre.

WHISKEY.—Il y a eu bonne demande. Environ 1000 barils ont changé de mains aux prix de 19 @ 19½ par gallon.

GRAINS.—Le mauvais temps a fortement contribué à la faiblesse des ventes de grains—3000 sacs de maïs seulement ont été achetés aux prix de 44 @ 50 cents le boisseau. L'avoine a été peu recherchée et vaut 32 à 37 cents le boisseau.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Ventes limitées aux prix antérieurs.

CHANGE.—Les bills sterlings sont rares et sont cotés 7 @ 7½ pour cent de prime. France 5f.27½ @ 5f.32½. Traites sur New York à 60 jours 1⅝ à 2 pour cent d'escompte. Checks ⅝ @ ¾ pour cent d'escompte.

Le FRET, pour l'étranger surtout, est très calme, et a fléchi dans quelques engagements pour compléter des cargaisons.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool	1[illegible] @ [illegible]	la livre
do	Pour Havre	[illegible]	la livre
do	Pour New York	[illegible]	la livre
do	Pour Boston	[illegible]	la livre
TABAC	Pour Cowes, &c	Point d'embarquement	
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement	
do	Pour Hambourg et Brême	$2 50	par boucaut
do	Pour Liverpool	Point d'embarquement	
do	Pour Havre	Point d'embarquement	
do	Pour New York	$7 00 @ [illegible]	le boucaut
do	Pour Boston	Point d'embarquement	
do	Pour Philadelphie	Point d'embarquement	
SUCRE	Mélasses—Ports du	Nord.	
do	De la côte	$4 50 @ $4 75	la tonne
do	De la ville	$4 00	par boucaut
BACON	Pour New York	$5	par boucaut
do	Pour Boston	$5	par boucaut
PORC	Pour New York	75c	par baril
do	Pour Boston	75c	par baril
FARINE	Pour New York	75c	par baril
do	Pour Boston	65c	par baril
do	Pour l'Angleterre	4s @ 4s 6d	par baril
PLOMB	Pour New York	Point d'embarquement	
do	Pour Boston	Point d'embarquement	
CHANVRE	Pour New York	Point d'embarquement	
do	Pour Boston	Point d'embarquement	

Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs sur la vente d'esclaves qui aura lieu aujourd'hui à midi, au "Franklin House" (Bourse Caldwell), [illegible] par Beard, Calhoun & Co. Ces esclaves [illegible] très jolis sujets et méritent l'attention des acheteurs.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Andelle, Guignot, Havre — J. H. Eimer
Barque St Andrews, Rock, Havane — Jno. Alexander
Barque Leontine, Thornman, Hambourg — F. Ardavoit
Brick Maria I. Hill, Rogers, Apalachicola — Andrews & Dewey
Brick Wolcott, Gardiner, Charleston — Andrews & Dewey
Goel D'W Gregory, Young, Apalachicola — E. G. Rogers & Co.
Goel Home, Delano, Brazos St Jago — J. Alexander

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Galveston, Windle, de Galveston.
Navire Sweden, Shaw, de Boston.
Barque Galileo, Blaney, de Cadiz.
Barque Leontine, Thornman, de Natchez.
Goelette Atsion, Martin, de Cedar Keys—Bayou.
Two Friends, Colomyo, de la côte.
Josephine, Lange, de la côte.
Ariae, Stephen, de la côte.
Steamers Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Fame, Dugas, de Latourche.
Victress, Thomasson, de Field's Mills.
Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Pride of the West, Chalmers, de St Louis.
J. L. Day, Reynolds, de Mobile.
Corinne, Esper, de St. Louis.
New Hampshire, Patterson, de Fort Coffee.
Queen City, Dugan, de Cincinnati.
Rob Roy, Hart, de Texana.
Judge McLean, Hinkle, des Attakapas.
Belle of Ouachita, Cripps, de Bayou Grace.
Edna, Philips, de Camden, Ark.
De Soto, Dalman, des Natchitoches.

EN RIVIÈRE.—MONTANT.
Navire Susan E. Howell.

LE DESTRUCTEUR DE DOULEURS, par un moyen de sûreté, que l'on vend au No. 39, rue Poydras, guérit les cas [illegible] après décrits, autrement on n'exigera point d'argent:

Brûlures,	Erysipeles,
Entorces,	Tâches à la peau,
Eruptions,	Enflures,
Dartres,	Hémorrhoïdes [illegible]
Vieilles Plaies,	Gerçures,
Contusions,	Scrofules,
	Mal au cœur.

L'efficacité de ce remède étant connu [illegible] familles qui ne voudraient le posséder.

MEDECINES.—Les célèbres médecines [illegible] du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 30, [illegible] des manufacturiers.—Salsepareille, Buchu, [illegible] Wahoo, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Fatt Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 nov.

Ni le capitaine ni le consignataire du navire français PEDOUARD, de Bordeaux, seront responsables pour des dettes contractées par l'équipage.
7 av—6 Ch. KOCK, 22, Bank Place.

AVIS.—Pour Bayou Sara, Fort Adams, Tunica et les ports intermédiaires—Le CLINTON, portant la malle des E.-U., arrivera aujourd'hui et repartira mercredi, le courant, à 10 heures A. M. Le fret sera reçu entre les rues Bienville et Conti. 7 avril.

VIN de Sherry supérieur, en barils de 8 galons, à $2 le gallon, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
6 av.

CACAO—20 sacs de Para, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

PICADURE—3 barils en magasin et à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
6 av.

CIGARES de la Havane—250,000 des meilleures manufactures, importés et à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

TABAC de la Havane—20 balles de la Vuelta de Abajo, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

GRAINES pour oiseaux—20 sacs et barils à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—3 pipes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.
6 av.

GUAVA—Pate et gelée à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI, CHEZ B. LAVERGNE, [illegible] Chartres et Francais, [illegible] cie de M. Andrews, [illegible]

A VENDRE—UN TERRAIN [illegible]

La statue du [illegible] SERA exposée au No. 109, [illegible] St Louis et Conti, AUJOURD'HUI LUNDI, DE [illegible] de cette se[maine] MAIN et APRES-DEMAIN [illegible]
Prix d'Entrée: 50 cents—Enfants moitié prix. Heures d'exhibition, de 9 heures du matin à 10 heures de l'après midi. 4 avril.

SEMAINE SAINTE.

LE soussigné prévient le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages un choix considérable de Livres de Prières et d'ouvrages de piété. Aussi un joli assortiment d'objets de sainteté, tels que chapelets de toute espèce, prie-dieu, christ, bénitiers, &c.
Livres de prière de tout genre et de diverses reliures, Quinzaine de Pâques, riches et ordinaires, riches.
Semaine Sainte do
Paroissiens Romains do
Paroissiens complets do
Ame Conductrice, Mois de Marie, Heures choisies, Imitation de Jésus Christ, Journées du Chrétien, Formulaire de Prières, petit paroissien de dévotion, Cantiques, Manuel d'instruction et de prières, Chemin de la Croix, Imitation de la Vierge, Vie et miracles de Ste Philomène,—Abrégé du manuel d'instruction et de prières, gravures de saints et saintes pour encadrer, aussi pour livres de prières.
V. HEBERT, 149, Chartres.
Libraire, marchand de papier peint et de fournitures de bureaux.
N. B.—Ces livres seront vendus en gros et en détail à des prix très modérés. 6 avril.

EN débarquement de l'Edouard, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
[illegible] caisses cerises grandes bouteilles, capsulées et avec [illegible] étiquettes.
25 caisses liqueurs superfines,
25 caisses sirops,
[illegible] superfines en carafes, première qualité [illegible]
[illegible] vin du Haut Brion et Talence 1841.
[illegible] caisses huile superfine de Champion,
[illegible] caisses truffes pures en boites et demi boites.
J. F. BERCIER & Co.
54, Vieille Levée.
avril.

CAISSES—500 caisses vin, contenant bouteilles de 22 onces, avec capsules, [illegible] belles étiquettes, [illegible] de Paris [illegible] en débarquement du navire l'Edouard, par J. F. BERCIER & Co.
avril 54, Vieille Levée.

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New York, 20 do genièvre du pays, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.
av.

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.
av.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caleb [illegible] à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
avril.

RAISINS—100 caisses MR bien conservés à vendre en débarquement du brick Pablo à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54 V. Levée.

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 50 mille et 100 mille, par sacs de 1000 et 500, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St. Louis.
av.

BOUTEILLES vides—100 paniers, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis.
av.

SARDINES à l'huile—4000 boites [illegible] d'une marque bien connue B. Guillou, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.

VIN de Champagne—400 paniers des marques de [illegible] de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.
av.

HUILE d'Olive—2000 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis.
av.

VIN de Sicile—90 barils et quarts, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.
av.

VIN de Malaga—50 tierces et quarts [illegible], à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VIN de Catalogne—4 pipes, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.
av.

VIN Muscat de Frontignan—200 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.

LIQUEURS ASSORTIES—250 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.
av.

CERISES à l'Eau de vie et au Jus—50 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis.
av.

SAVON de Marseilles—20 caisses à vendre par AUGT. MOLIER, 90, St. Louis.

GIGNOLET d'Angers—150 paniers et caisses, 24 et 12 bouteilles, à vendre par A. MOLIER, 90 St Louis.
av.

LE Revd. J. L. Gleizal, vice président de l'Université de St. Louis, Mo. désire prévenir les parents qui voudraient envoyer leurs enfants à cet établissement qu'il partira [illegible] cinq ou six semaines qu'il passera à la Nouvelle-Orléans [illegible] à l'Evêché [illegible] Messrs Elder et Dering.
Le Revd J. L. Gleizal quittera la Louisiane [illegible] 15 mai, époque à laquelle il se fera un plaisir de se [illegible] l'Université de St. Louis, Mo. les enfants qui lui seront confiés. 6 avril.

LA DAME DE MONSOREAU.

LA Dame de Monsoreau faisant suite à la Reine Margot, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de Victr HEBERT, 149, rue de Chartres.
N. B.—L'ouvrage est entièrement terminé et forme 10 livraisons. 6 avril.

L'ECHO DES FEUILLETONS.
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés par ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morio de Dadou, la [illegible] livraison du Journal des Journaux, suite de Mon Roman, avec deux nouvelles, Madelle [illegible] par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo au Journal, pour décembre et janvier.
[illegible]
Par le Louisa, actuellement en débarquement [illegible] des Feuilletons et autres marchandises [illegible] sera faite à nos abonnés [illegible]
Les Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas [illegible] gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées & édition illustrée par MM. Fellenie & [illegible] l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 3e volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage, cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LAPLACE, Directeur au bureau de l'Abeille, Chartres No. 81.
31 mars.

Eglise Evangélique Française.
Rue Conde, No. 160, entre Hôpital et Quartier.
Service régulier, chaque Dimanche, à matin à 11 heures et le soir à 7 heures.
Ecole du Dimanche pour les enfans, à 9 1/2 heures A. M. 16 mars.

COLLEGE JEFFERSON.

L'ASSEMBLÉE annuelle des souscripteurs du Collège Jefferson aura lieu à la maison de Cour de la paroisse St. Jacques, le lundi 4 mai prochain, dix heures du matin. Les souscripteurs sont divisés à s'y rendre ou à s'y faire représenter.
Paroisse St. Jacques, 30 mars 1846.
Par ordre de la Direction.
2 av—3 B. L. WEBRE, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE LA NLLE ORLEANS.
LES actionnaires de cette compagnie [illegible] l'élection de cinq directeurs aura lieu au [illegible] de la compagnie, passage de la Bourse, [illegible] Bienville, lundi prochain, 7 avril, de 10 à 2 heures de l'après midi.
Par ordre. SOMMERLAU, Secrétaire.
1 avril—1

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS & CARROLLTON.

AVIS.—Durant les courses, les chars partiront chaque [illegible] jusqu'à 11 heures de la journée, et après [illegible] partira du Dépôt de la rue Baronne chaque [illegible] 11 3/4, midi et demi, 1 1/4 et 2 heures de l'après midi. Après quoi, les chars courront aux heures ordinaires ou plus souvent s'il est nécessaire. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef du chemin.
3 av.

T. F. Grion. W. S. Grinnell. John Bean.
GUION & Co., ENCOIGNURE DES RUES ST. CHARLES & CANAL, NOUVELLE-ORLEANS, Importeurs et Marchands en Gros et en Détail, D'ARTICLES FINS DE FANTAISIE, De Parfumeries, Peignes, Brosses, articles de Toilette, Cannes, Parapluies, Gants, ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES. L'Entrepot est à New York, 23, Maiden Lane.
2 av—3m

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Une négresse agée d'environ vingt huit ans, connaissant les soins de la maison, excellente domestique, [illegible] et propre [illegible] est pleinement garantie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 7 avril.

JUMENT DE BELLE RACE.
A VENDRE, la jument SARAH MORTON [illegible] par George Hurton au [illegible]
7 av—10

A LOUER—favorable le 1er mai—La belle MAISON haute située rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett, Esq. Cette maison se compose de [illegible] grandes pièces bien aérées et une galerie vitrée. Elle a une cour avec porte-cochère, une vaste cour bien [illegible], cuisine, caves, chambres à domestiques, &c. et est dans un parfait état. L'eau est conduite par les water works jusqu'au premier étage.
S'adresser au No. 21, Vieille Levée. 7 av.

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
[illegible] maintenant en magasin et en débarquement du navire l'Octavie, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de fil et soie, noirs et blancs; mitaines de fil, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Mouchoirs fil haute nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse, [illegible]
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames; coton français,
Jupons en crinoline, cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonniers gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins.
Papier rayé, peignes, agrafes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, [illegible] boutons, cuirs à rasoirs, houppes à poudrer, cordonnet de soie, [illegible] de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, de à coudre, &c. &c.
O. TALAMON,
7 avril 44, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
150 barriques vin de Bordeaux, véritable Médoc, Margaux, St. Estephe, St. Julien, St. Laurent et Pauillac.
30 demi barriques do do Haut Brion et Haut Talence.
30 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac 1841, qualité supérieure.
4 demi et 12 quarts de pipes véritable Cognac [illegible] preuve, Castanada & co.
6 demi et 10 quarts pipes vieille eau de vie fine champagne.
125 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines.
6 do do superfines en carafes.
[illegible] caisses contenant 12 bouteilles vides chaque, avec étiquettes et capsules,
6 balles bouchons surfins,
50 caisses cerises rouges à l'eau de vie,
40 caisses 25 paniers chaque, anisette fine, surfine et superfine, Champion,
[illegible] boîtes sardines en caisses de 12 et 40 boites [illegible]
[illegible] de 12 caisses fruits au jus, assortis,
[illegible] boîtes petits pois, en caisses 12 et 24 boites et 1[illegible]
[illegible] do cèpes à l'huile en 12 et 24 do do
200 do truffes en do 24 do.
20 caisses vin rouge, Leoville, [illegible]
Tous les articles ci-dessus ont été choisis avec beaucoup de soin par le soussigné. A. CARRIERE.
Chez Bu[illegible] & Co.
7 avril—6 [illegible]

VERITABLE absinthe suisse—[illegible] de la marque Tonin et Lacoultre—En débarquement du navire Ottawa, venant du Havre, à vendre par A. CARRIERE.
Chez [illegible] & Co.
7 avril—6 [illegible] St. Louis.